

Compte rendu - Réunion CSR – 26/11/2018

Présents : Jean-Pierre Belmonte, Bernard Daru, Jean-Claude Ducros, Florian Mellet, Laurent Pouget, Philippe Valette, Gilbert Catel (invité), Gérard Riffaud (invité)

Excusés : Jérôme Guézenec, Paul Martinez, Hervé Saint-Pol

1. Championnat par équipes

Les différents litiges ont été abordés. Toutes les sanctions énoncées par Thérèse ont été validées à l'exception de la rencontre de la journée 3 en PN opposant Tarbes 1 à Montpellier 3. La CSR acte le score de la rencontre et annule la défaite par pénalité au motif qu'aucun joueur mieux classé que Vincent Puyhaubert (1196 points) n'a joué dans les divisions inférieures. Ce point doit être rajouté dans la circulaire de la deuxième phase et les règlements régionaux doivent être amendés. Dans le cas où un joueur ne satisfait pas les critères de point, aucune sanction ne sera prononcée si tous les joueurs ayant joué dans les équipes inférieures sont moins bien classés.

En ce qui concerne le cas de Huang Qi Wen dont la licence ressort en litige, il faut demander à la Fédération quelle en est la raison.

2. Critérium fédéral T1

Suite aux problèmes rencontrés lors du premier tour, des points restaient en suspens et ont été tranchés. Pour tous les cas de rencontres non jouées et de joueurs ne pouvant être départagés, le critère des points classements officiels a été choisi à l'unanimité des membres de la CSR. En cas d'égalité sur ce critère, les derniers points classements mensuels en vigueur font office de départage. C'est ainsi que la montée en N2 minimales filles a été attribuée à Elena Dumitru.

Certains départements se sont trompés dans l'affectation des points C.F. lors du premier tour. Philippe doit recenser toutes les erreurs afin que l'on demande aux responsables départementaux une correction.

Dernier point, il a été demandé à ce que les responsables départementaux du C.F. soient mis en copie des mails envoyés aux joueurs repêchés.

3. Critérium fédéral T2

Afin de ne pas réitérer les erreurs du premier tour, voici les décisions qui ont été prises et/ou rappelées :

- Les féminines côté Est joueront sur 10 tables le samedi après-midi à Gigean, les tableaux seront préparés par la CRA et envoyés à Jean-Pierre Belmonte qui officiera en tant que JA.

- Le nombre de joueurs par poule a été rappelé : poules de 3 joueurs dans toutes les divisions à l'exception de la PN seniors (poules de 4)
- Les JA n'ont pas à s'occuper de l'arbitrage et doivent lancer les matchs dès que possible. Cela signifie que dès qu'une table est libre et des joueurs sont disponibles, les matchs doivent être lancés.
- Il faut communiquer sur le lieu dans lequel se jouera la montée en N2 pour les benjamines (côté Ouest sur le T2)

En N2, le tour est organisé par le club de Mèze. Le JA principal sera Jean-Loup Albert avec comme adjoints Gilbert Catel et Gérard Riffaud. Gilbert nous a alertés sur plusieurs points :

- Il a envoyé un mail à tous les arbitres diplômés de l'ancienne région LR (soit 118 envois, 15 mails non distribués) et n'a eu que peu de retours positifs : 9 le samedi et 10 le dimanche. Il y aura en plus de cela 7 passages de pratique d'AR chaque jour. 36 arbitres sont normalement requis. JL Albert va simuler un POT sur 20 tables et il est possible que des joueurs aient à arbitrer.
- Suite à un changement de direction dans le village vacances utilisé habituellement (Thalassa) pour les hébergements, les modalités ont changé et le club doit régler d'avance les réservations. Mèze demande une avance à la Ligue (environ 40 à 50% de la dotation de la compétition) mais aucune réponse ne lui est donnée, ce qui met à risque la tenue de la compétition !
- Qui doit s'occuper des récompenses ? Le cahier des charges précise que cela revient au club organisateur mais Bernard et Gilbert vont s'occuper de la commande.
- Cela revient plutôt à la ligue Mais pour des raisons de commodités préférence est donné aux dirigeants côté EST . La facture doit être adressée à Thérèse (Balma) pour paiement. A charge à elle de récupérer la moitié de la somme auprès de la zone.

4. Finales par classement

La compétition se déroulera à Gigan le dimanche 31 mars sur 24 tables. Afin d'assurer un bon déroulement de la compétition, il a été décidé de limiter les tableaux à 24. Le premier de chaque département sera qualifié d'office. Les places restantes seront attribuées par département au prorata du nombre d'inscrits lors du tour départemental.

5. Organisations des compétitions

Plusieurs compétitions n'ont pas de salle pour le moment :

- **Titres régionaux par équipes (25/26 mai) > Erreur : ATTRIBUE A MONTAUBAN**
- **Titres régionaux individuels (13 et 14 avril : est-ce toujours sur 2 jours) : NON ATTRIBUE**
relancer appel à candidatures
- **Journée de détection : Mèze n'aurait pas la salle, qu'en est-il ? OUI - à RELANCER appel à candidatures.**
- **Top régional début janvier : confirmation de Narbonne (20 tables) ? Narbonne décline candidature (salle non libre) Béziers candidat d'après Paul Martinez qui gère ce problème.**
- **Tour de C.F. à Mèze les T3 et T4 : trop de tableaux... Il faudrait trouver une autre salle pour la PN : Blagnac pourrait accueillir. J'ai contacté Blagnac par mail ce jour j'attends une réponse. Mais ça ne devrait pas poser de problème (salle spécifique)**

Certains techniciens s'adresseraient directement aux mairies sans passer par les clubs pour des demandes de salle. Ce type de demande n'a pas lieu d'être et peut détériorer les relations clubs/mairies, ce sont les clubs qui doivent faire leur réservation de salle et non pas les techniciens.

Sauf erreur, le tableau des organisations est présent sur le site de la Ligue mais sa mise en ligne n'a pas été communiquée aux clubs. Il faut le faire en précisant que certaines compétitions sont encore à attribuer **et positionner Montauban sur les titres régionaux par équipes plutôt que sur les individuels. (Comme figuré actuellement sur le site de la ligue)**

6. Féminines

Il faut penser à diffuser les résultats des féminines sur le site de la Ligue. Bernard a souligné le manque de communication au sein de la CSR sur ce sujet-là et notamment les formules de la compétition. Il ne faudra pas oublier de mettre l'ensemble des membres de la CSR en copie des mails.

Sur la tenue de la compétition, nous n'avons pas eu beaucoup de retours, ce qui est plutôt bon signe. Les quelques retours semblent positifs.

Aucune équipe côté Nouvelle Aquitaine ne souhaite monter, St-Christol accède donc à la N3 si le club y est favorable. Il faut leur communiquer.

St Christol lez Alès privé d'organisation au premier tour (faute d'équipes participantes) , se porte candidat à l'organisation de la 2^{ème} phase . Réponse positive sera donnée si la salle est libre

7. Questions diverses

La demande d'Alain Guétière a été traitée, il souhaitait connaître les modalités de qualification pour le critérium vétérans qui aura lieu le 12 janvier à Albi.

Etant donné le nombre de tables à disposition et le nombre d'inscrits l'an passé, il n'est pas obligatoire cette année de participer au critérium départemental (si organisé dans le département) pour être qualifié. Tous les joueurs ont la possibilité de s'inscrire. La date limite d'inscription sera fixée vers le 20 décembre afin de préparer au mieux la compétition. Si le nombre d'inscrits venait à être trop important, la CSR ne sélectionnera que les mieux classés (points classements officiels) afin que la compétition se déroule dans de bonnes conditions. Pour les départements ayant organisé un tour départemental, le premier sera automatiquement qualifié, peu importe son classement.

Pour l'année prochaine, il faudra prévoir dans les règlements des quotas par département (peut-être sur la même base que les finales par classement), ce qui obligera les départements à organiser un tour départemental de qualification et réduire les risques d'un nombre trop important d'inscrits.

Des doubles pourront être organisés, tout dépendra du nombre de participants et de la bonne tenue de la compétition.